

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 2

Artikel: Les Begnines (dans le Jura vaudois)
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

établir si nos arbres forestiers entrent, régulièrement dès le milieu du jour, en période d'inactivité assimilatrice.

Ce sont là des questions que je me propose d'examiner de plus près, dès le printemps prochain, et je ne doute pas que M. Ch. Gut n'ait les mêmes intentions. Ceci d'ailleurs n'infirme en rien les conclusions judicieuses, qu'il tire de ses observations, en ce qui concerne le traitement des forêts et l'importance qu'il accorde à cet égard à la meilleure utilisation possible du carbone atmosphérique.

P. Jaccard.

(Institut de physiologie végétale de l'Ecole polytechnique fédérale.)

Les Begnines (dans le Jura vaudois).

Il est, au territoire d'Arzier (district de Nyon), un mas de « montagnes », pâturage et forêt, propriété de la commune du Chenit dès 1894 et qui a nom les *Begnines*, parce qu'auparavant il appartenait à la commune de Begnins. Ce qui le concerne, à divers points de vue, est de nature, me semble-t-il, à intéresser les lecteurs de ce journal.

Le document le plus ancien que l'on possède, relativement à ces Begnines, date de 1266. Il fait mention d'un albergement concédé par les prieurs d'Oujon, au nom de Louis de Savoie, aux communiars de Begnins, lesquels déclarent tenir en emphytéose perpétuelle une montagne appelée *Longe-Chaux*, avec ses appartenances, dépendances, entrées, sorties, *pasquerages*, bois, pour faire *fritière*, une ou plusieurs, comme ils voudront... (communication manuscrite de M. François Gervais, à Begnins, du 17 novembre 1919). Ce n'est qu'à partir de 1600 que le mas albergé à Begnins prit le nom de Begnines.

Retenons un instant ce terme de *Longe-Chaux*, car il définit d'une manière exacte le relief général des lieux. Chaux étant un vieux mot qui signifie pâturage, la Longe-Chaux ne peut être que le « long pâturage ». En effet, les Begnines forment une combe longue de 4 km environ, large de 250 m en moyenne, tout entière vouée au pâturage, dont les flancs, plus ou moins escarpés, sont coupés par un large et unique couloir, où passe un méchant chemin qui permet d'atteindre le plateau inférieur, celui des magni-

fiques propriétés de la commune de Bassins. L'altitude moyenne de la combe est de 1450 m et les crêtes qui la dominent dépassent 1500 m.

Du document cité plus haut, il semble découler qu'à la date de l'abergement des Begnines aux communiers de Begnins, la localité était déjà en pâturage; aussi ce n'est pas commettre une erreur que de fixer l'époque du défrichement à la première moitié du XIII^{me} siècle. Car défrichement, destruction de la forêt, il dut y avoir. En effet, les premiers hommes qui vinrent aux Begnines durent trouver les lieux totalement boisés et, pour être en mesure d'y amener leur bétail, l'anéantissement de la forêt s'imposait.

Actuellement, la combe est complètement dénudée, à part le haut des pentes qui l'entourent. Le sol est partout fertile, producteur d'un bon herbage, favorable tout autant à la croissance des arbres; mais on n'y voit pas un seul épicéa, ni le plus petit buisson; une preuve de plus que le parcours continu du bétail s'oppose absolument à l'installation de la forêt.

Mais la combe, si nue soit-elle dans son ensemble, comprend tout de même certaines localités dignes de retenir les regards du sylviculteur. Le flanc occidental, abrupt et rocheux par places, avec des formations d'éboulis, offre ici et là un boisement en devenir, méritant que l'on s'y arrête. Sur les petits éboulis, un dense buissonnement de cytises, accompagnés de l'érable sycomore et du sorbier alisier, a pris pied solidement; dans le mélange de ces essences, déjà de nombreux et robustes épicéas témoignent par leur présence que la forêt est en train de prendre possession des lieux. L'emprise du cytise ne se limite pas à l'éboulis; l'espèce s'installe aussi le long des pentes raides, sous la forme de plages qui s'avancent en pointes du haut en bas.

A propos du cytise, disons que dans le fond de la Vallée de Joux, où il est souvent planté à titre d'arbre d'ornement, il lui arrive parfois de succomber au froid, dans les hivers très rigoureux. Contre les pentes de la combe des Begnines, il supporte fort bien les rigueurs de la mauvaise saison. C'est qu'il croît à l'état de buissons que les hautes neiges recouvrent parfois entièrement; ainsi protégé, il souffre peu du froid. De plus, le long des pentes, les températures nocturnes ne descendent jamais très bas; les minima extrêmes se produisent exclusivement dans les dépres-

sions, les bas-fonds. Dans le fond de la combe des Begnines, le cytise aurait peu de chances de subsister.

Ce qui intéressera le forestier, dans cette région des Begnines, ce n'est pas tant la combe, mais bien le mas forestier qui s'étend vers l'ouest, sur des centaines d'hectares. Le relief du terrain y est en général extrêmement accidenté. Ce ne sont que ravins, creux, crêtes, petits escarpements moussus, le tout recouvert d'un épais boisement d'épicéas, éclairci toutefois par places, pendant et après les années de guerre. Et les baumes profondes ne sont pas rares. Vraiment, les lieux sont d'un extrême pittoresque, sauvages à souhait, et dénués de toute monotonie. Aussi le promeneur, qui affectionne la nature dans ce qu'elle a de plus tourmenté, y trouvera son plaisir. Là, rien de l'ennuyeuse uniformité des forêts du plateau. A chaque instant, le relief change et fait place à du nouveau, Ici, des laisines béantes à franchir; là, une profonde dépression habillée de fougères géantes ou de hautes herbes feuillues; ailleurs, un sorbier tortu, penché sur le flanc d'un petit rocher et dont l'aspect minable témoigne « des hivers l'irréparable outrage ». C'est que, dans cette zone boisée, nous sommes à une altitude de 1500 m, ou peu au-dessous. Il s'agit donc d'une authentique et vigoureuse forêt de montagne et quand on vient nous dire parfois que, dans le Jura, la forêt a de la peine à s'élever au-dessus de 1450 m, on doit s'insurger contre une telle affirmation. Du reste, au Mont Tendre, la futaie dépasse largement les 1600 m...

Les arbres ne sont pas de grandes dimensions et sont loin d'atteindre l'âge de ceux du Risoux. On peut être certain que le peuplement a été exploité autrefois pour faire du charbon. Des fers de mulet, retrouvés en des lieux écartés, doivent être envisagés comme des reliques de l'époque du charbonnage.

Le touriste, s'il est curieux — il doit toujours l'être — n'hésitera pas à gravir la crête qui limite la combe au levant, pour s'en aller voir ce qu'il y a de l'autre côté. Il n'y observera que des arbres, des épicéas essentiellement, c'est sûr, mais qui constituent un peuplement dont quantité d'éléments sont beaucoup plus âgés que ceux dont il a été question plus haut. C'est que ce territoire-là est très désavantagé du point de vue des dévestitures, le massif a été beaucoup moins exploité qu'ailleurs. Pendant la guerre, on y a fabriqué du charbon. Dans la même zone, on peut voir l'orifice

d'une grande baume dans laquelle en 1874, sauf erreur, 80 pièces de bétail, atteintes ou menacées de peste bovine, furent précipitées après avoir été abattues. En ces temps-là, on ne se préoccupait pas des possibilités d'infection des sources.

La partie la plus méridionale de ce revers des Begnines, qui aboutit au Mont Sallaz, est terriblement abrupte et par places rocheuse. Ce ne sont que dalles lisses, assez inclinées, alternant avec des talus gazonnés, le long desquels la marche, si elle n'est pas dangereuse, est du moins malaisée. Le boisement y est naturellement très maigre, à part les buissons de cytises dispersés ici et là ou groupés en fourrés et qui, en la saison estivale, se revêtent de grappes fleuries couleur d'or vif. Par contre, le botaniste y fera d'intéressantes observations; des œillets roses et bien d'autres plantes affectionnant les lieux rocheux y ont élu domicile. Il y remarquera l'extrême abondance des « lasers » (*Laserpitium Siler et latifolium*), ombellifères dont les graines, au dire des agriculteurs, sont souveraines contre certaines maladies du bétail; puis le splendide papillon « Machaon », dont les chenilles vivent sur les feuilles des lasers.

La limite entre les Begnines et les propriétés de Bassins doit se trouver le long de cette côte escarpée. Des bornes existent-elles ? Je me suis laissé dire autrefois que les représentants des deux communes s'étaient trouvés dans l'impossibilité d'en découvrir la moindre trace. Dès lors, peut-être est-on parvenu à reconnaître la ligne frontière qui, sur une certaine distance, doit avoir très peu d'importance !

Cette région des Begnines ! Un coin où il y a beaucoup à voir, à observer... puis à méditer sur les forces vives de la Nature et sur les peuplements ligneux et herbacés dont elle a le pouvoir d'habiller le roc jurassique, réputé stérile. Sam. Aubert.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extraits du procès-verbal des séances du comité permanent.

I. Séance du 3 octobre 1938, à Zurich.

1^o Le comité permanent s'est constitué comme suit, pour la période administrative 1939—1941 :

Président : M. Frédéric Grivaz, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.